

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2018

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Claude BRANVILLE, Christiane CRE, Elyane JULIEN, Peggy DOUR, Olivia BALOT, Mariette BARRAL, William FOSTER, Pierre-Marie GUIRAUD, Pascal RIQUIN Romain SANDOVAL

**Absents excusés ayant donné procuration :** Benoit COVEMACKER à Elyane JULIEN, Karen SULTER à Christiane CRE, Stéphanie VIDAL à Romain SANDOVAL

Informations données par Jean ARCAS

- Une pétition concernant le relais TV TNT R6 est en cours suite à un problème de chaîne qui ne sont plus réceptionnées depuis un certain temps.
- Enlèvement des encombrants : Un point est fait sur les le ramassage des encombrants suite au dépôt important dans un quartier de notre commune. Il convient de réfléchir à une nouvelle communication et règlementation sur ce service jusque-là mise en place gratuitement par la commune. Il faut rappeler à la population que ce service a été mis en place pour aider les personnes à mobilité réduite, ne bénéficiant de véhicule et/ou d'aide familiale pour se débarrasser de ces matériaux. Lorsqu'il s'agit de la commune cette dernière doit payer à TRIFYL alors que s'il s'agit d'un particulier le dépôt à la déchetterie est gratuit. Les communes concertées, ne nombreuses parmi elles, nombreuses celles qui n'effectuent pas ce service, d'autres limitent la quantité et le nombre d passage (inscription est prise à la Mairie, les bénéficiaires déclarent la quantité, le volume.)
- Reconversion de l'EPAHD d'Olargues propriété de l'hôpital de Saint Pons. Suite à un courrier de la directrice de l'ARS propose d'établir in projet pour convertir l'établissement en centre de répit.

### **Ordre du jour adopté :**

1 - Approbation du CR du CM 10 avril 2018 : Approuvé à l'unanimité.

2 - Approbation des décisions prises en réunion du bureau municipal

- subventions associatives : Approuvé à l'unanimité. Point fait sur celle attribuée au syndicat de l'hôtellerie de plein-air, qui nous permettrait d'avoir un soutien important quant au dossier de sécurité du camping et faciliterait les contacts avec l'administration (préfecturale SDIS.
- Occupation temporaire d'un local par l'office du tourisme communautaire
- Opération façades avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles (décision du périmètre d'intervention)
- Accord du choix du nom de l'école d'Olargues voté par les enfants « L'Ecole du Caroux »
- Avenant fait à la convention de la médecine préventive du CDG 34
- Accord donné pour un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique
- Un dossier de subvention est en cours concernant les travaux de toiture du bâtiment de l'école publique d'Olargues. Pour l'Etat DETR, et pour le Conseil départemental.

3 - Explication sur la mise en place d'un emprunt à court terme pour nous permettre de faire le lien entre les versements des frais engagés pour les travaux de la salle culturelle et la réception des subventions.

4 – Contrat d'assurance de risques statutaires (assurance personnelle) négocié par le Centre de Gestion 34. Le CDG a retenu Gras Savoye/Groupama.

5 – Décisions modificatives du Budget Principal 2018. Délibération favorable à l'unanimité. Il s'agit d'une régularisation demandée par la trésorière concernant une inversion d'écriture. Chapitre 26 art 266 chapitre 20 art 204 1483. Autre décision modificative concernant la dissolution du Syndicat d'électrification il s'agit ici aussi d'une régularisation avec le syndicat Hérault Energies

6 – Admission en non valeurs de créances anciennes. Délibération favorable à l'unanimité.

7 – Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à compter du 01.10.2018. Il convient de modifier le tableau des effectifs. Un rappel est fait concernant le tableau des effectifs en raison de l'embauche d'un remplaçant de Joël SAOULT qui fera valoir ses droits à la retraite à partir du 30 novembre 2018.

8 – Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service 2017 du Syndicat d'adduction d'eau de la vallée du Jaur. Il s'agit d'une information.

9 – Bail de Mme BONO : cette dernière a mis fin à son bail et demandait si l'on pouvait racheter le matériel qu'elle avait installé à ses frais. Tant qu'il n'y a pas de repreneur de ce local à l'année, nous lui laissons la possibilité de revenir pour la saison estivale. Dans cette hypothèse il n'y aura pas de remboursement . En fait d'aménagement il s'agit d'installation d'étagères. Décision votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil Municipal est levée.